

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 45 (1960)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, avril 1960 — 45^e année — Paraît chaque mois

4

La Banque nationale suisse en 1959

L'activité de notre institut d'émission en cours d'année reflète bien la marche de notre économie nationale. En suivant ses données statistiques mensuelles, on se tient au courant du marché des capitaux et du loyer de l'argent. La Direction de la Banque nationale se trouve placée en première loge pour apprécier la situation financière et économique générale du pays. Les considérations qu'elle en tire et les conseils qu'elle donne sont donc de première valeur. C'est la raison pour laquelle le chroniqueur habituel de ce journal sur la « Situation économique et le marché de l'argent » cède volontiers cette fois la parole à la voix la plus autorisée, celle de la Direction de BNS, telle qu'elle nous parvient de son 42^e rapport annuel, et pour l'édification de nos lecteurs. Nous résumons très brièvement les considérations sur la situation économique pour tirer de plus larges extraits de celles sur le marché de l'argent.

Evolution de l'économie suisse

Pendant les premiers mois de l'année 1959, le léger affaiblissement de la conjoncture, qui avait caractérisé 1958, s'est encore poursuivi dans plusieurs secteurs importants de notre économie. Au printemps, il a fait place à un nouvel essor, limité tout d'abord à une vive activité dans l'industrie du bâtiment. Ensuite, la reprise s'est étendue peu à peu, dans une mesure différente selon les branches, aux autres domaines de l'économie. A la fin de l'année, dans presque tous les secteurs de l'industrie, la production, l'entrée de commandes et la réserve de travail étaient plus grandes qu'une année auparavant. Une âpre concurrence régnait sur les marchés indigènes et étrangers, obligeant notamment l'industrie d'exportation à faire à sa clientèle de larges concessions en matière de prix et à lui accorder des facilités de paiement.

Réserves monétaires

A la fin de 1958, les réserves monétaires de la Banque nationale étaient de 8890 millions de francs. Au début de 1959, elles continuèrent tout d'abord à s'élever à la suite du règlement de compte de décembre 1958 de l'Union européenne de paiement et du remboursement de l'or que la Suisse avait versé à cette institution en sus de ses obligations. Mais, dès l'automne, la contraction de ces réserves reprit à un rythme accéléré et l'avoir en or et en devises tomba, le 7 décembre, à 8246 millions de francs, point le plus bas de l'année. Ainsi, depuis le milieu de janvier, nos réserves monétaires avaient diminué de 911 millions. En raison de la liquidation de placements à court terme fait par les banques à l'étranger, elles remontèrent de 658 millions en fin d'année, pour s'inscrire à 8904 millions le 31 décembre. A cette date, elles dépassaient de 14 millions de francs le niveau de l'année précédente et se composaient pour 8369 millions de francs d'or et pour 535 millions de devises. La couverture or des billets en circulation s'élevait à 132 %. Quant à la couverture en or et en devises des billets et des engagements à vue, elle était de 100 %.

Le développement des affaires, des revenus et du tourisme a entraîné un accroissement de la circulation des billets un peu plus marqué qu'en 1958. Après le reflux, coutumier au début de l'année, qui a ramené la circulation de 6109 millions de francs à la fin de 1958 à 5646 millions à la fin de janvier 1959, l'émission des billets a d'abord évolué calmement ; jusqu'à la fin de mars, elle a été constamment de 150 à 170 millions de francs, ou de 2,5 à 3 %, au-dessus du niveau enregistré l'année d'avant. De pair avec la reprise de la conjoncture, elle s'est développée, depuis le printemps, plus fortement que l'année pré-

C'est Pâques

Jésus, notre Maître,
Est ressuscité ;
Il vient d'apparaître
Brillant de beauté.
Cieux, terre féconde,
Joignez-vous à moi
Et vous, mer profonde,
Chantez le grand Roi !

Sur la tombe ouverte
Veille un ange blanc.
La tombe est déserte :
Le Christ est vivant !
Venez, saintes femmes,
Disciples émus !
Que toutes vos âmes
Adorent Jésus !

La grande victoire
Du Christ immortel
Remplit de sa gloire
La terre et le ciel :
Mêlons nos louanges
A l'immense chœur
Des saints et des anges
Louant Dieu vainqueur !

O douce allégresse,
J'ai trouvé Jésus !
Seigneur, le jour baisse
Ne me quittez plus !
J'implore et j'espère
De votre bonté
Pour ce corps de terre
L'immortalité.

cédente. Au 31 décembre, la circulation était de 6344 millions de francs et dépassait de 235 millions, ou 3,8 %, le chiffre noté douze mois auparavant. En 1958, son accroissement avait atteint à pareille date 3,0 %.

CONVOCAATION

à la 57^e assemblée ordinaire des délégués

lundi 23 mai 1960, à 09.00 h., dans la Salle de fête de la Foire suisse, à Bâle

Ordre du jour :

- | | |
|--|--|
| <p>1. Allocution du président de l'Union . G. Eugster, D^r vét.,
ancien conseiller national</p> <p>2. Désignation de quatre scrutateurs</p> <p>3. Rapport sur l'activité de l'Office de revision et sur la situation des Caisses affiliées I. Egger, directeur</p> <p>4. Présentation des comptes et bilan de 1959 ; rapport sur l'activité de la Caisse centrale P. Schwager, directeur</p> | <p>5. Rapport et propositions du Conseil de surveillance A. Müller, ancien conseiller national</p> <p>6. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan au 31 décembre 1959 et la répartition du bénéfice</p> <p>7. Elections statutaires ordinaires (pour la période 1960-1964) :
a) du Conseil d'administration de 11 membres et de son président ;
b) du Conseil de surveillance de 5 membres et de son président.</p> <p>8. Discussion générale.</p> |
|--|--|

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix. »

Saint-Gall, le 31 mars 1960.

Au nom du Conseil d'administration
Le président : G. Eugster.

Marché de l'argent et des capitaux

L'évolution du marché suisse de l'argent et des capitaux a surtout été influencé par les mouvements de fonds entre la Suisse et l'étranger, mais elle reflète aussi la conjoncture. Si, dans les premières semaines de l'exercice, la situation du marché fut caractérisée par une offre abondante de capitaux et une liquidité croissante, accompagnées d'une pression sur les taux d'intérêt, par la suite, les avoirs liquides de l'économie et des banques se contractèrent sensiblement. Toutefois, cette contraction n'a pas abouti à un resserrement proprement dit du marché, qui a conservé sa liquidité jusqu'à la fin de l'année.

Le mouvement des avoirs en comptes de virements des banques auprès de l'institut d'émission donne une image très nette des modifications subies par le marché de l'argent et des capitaux. Au commencement de l'année, ces avoirs atteignaient 2259 millions de francs ; ils montèrent, jusqu'au milieu de février, à 2919 millions, pour amorcer ensuite un recul prononcé de 1417 millions, qui les abaissa à 1502 millions peu avant Noël. Ils étaient alors de 739 millions plus faibles qu'une année auparavant, mais encore de 127 millions plus élevés qu'en 1957. Dans la dernière semaine de décembre, les avoirs des banques auprès de l'institut d'émission ont brusquement

augmenté de 535 millions pour s'inscrire à 2037 millions de francs du fait des cessions de dollars à la Banque nationale.

Alors qu'en 1958, la Confédération avait remboursé 494 millions de francs, ce qui avait accru les ressources du marché et renforcé la pression exercée par la liquidité, elle n'a remboursé aucun emprunt en 1959.

Taux du marché monétaire

A la suite de l'augmentation de la liquidité en 1958, augmentation qui s'était intensifiée au début de 1959 entraînant une baisse assez générale des taux d'intérêt, le maintien des taux officiels ne pouvait se justifier plus longtemps si la banque d'émission ne voulait pas perdre le contact avec le marché. Pour adapter ces taux à ceux du marché, la Banque nationale a donc abaissé, le 26 février 1959, son taux d'escompte de 2 1/2 à 2 % et son taux pour les avances sur nantissement de 3 1/2 à 3 %. Il n'y avait dans cette mesure aucune intention de politique conjoncturelle, car l'état de l'emploi manifestait déjà des signes de revirement et une reprise sensible s'annonçait dans l'industrie du bâtiment.

Le taux de l'argent au jour le jour s'est d'abord tenu à 1 %. Au printemps, il a varié entre 3/4 et 1 %. Au milieu de l'année, il a haussé passagèrement à 1 1/4 % pour se fixer à 1 1/4-1 3/4 % en décembre.

Les taux des obligations de caisse étaient, au commencement de l'année, de 3 % pour les titres à l'échéance de trois ou quatre ans émis par les banques cantonales et les grandes banques et, généralement, de 3 1/4 à 3 1/2 % pour les obligations de banques locales. Au printemps, ces taux subirent une baisse dans le cadre du fléchissement général du loyer de l'argent ; par ailleurs, les besoins de crédit de l'économie demeurant stationnaires, les banques tenaient à freiner l'émission de bons de caisse en réduisant les taux ou en allongeant le délai de remboursement. Mais, en été, les grandes banques reprirent l'émission d'obligations de caisse à 3 et 3 1/4 % et quelques banques locales passèrent au taux de 3 1/2 %.

Deux raisons engagèrent les banques à relever ainsi leurs taux. D'une part, le fait que le public se désintéressait des obligations de caisse ; d'autre part, la nécessité de veiller de nouveau au maintien, voir au renforcement de leurs fonds provenant d'obligations de caisse, afin d'être à même de faire face aux très gros engagements qu'elles avaient assumés, notamment dans l'octroi de crédits de construction, et de disposer de fonds à moyen terme plus considérables pour financer les exportations. La Banque nationale a donc eu fréquemment à se prononcer, principalement en été et dans les mois de novembre et de décembre, sur des projets d'élévation de

taux d'obligations de caisse qui lui ont été soumis en vertu de l'article 10 de la loi sur les banques et les caisses d'épargne. Au total, elle a donné son avis sur 105 projets de ce genre, contre deux seulement en 1958. Elle n'a élevé aucune objection contre les augmentations envisagées, car elles correspondaient aux conditions du marché. A la fin de l'année, les taux pratiqués pour les bons de caisse à 3 et 4 ans étaient de 3 % dans les banques cantonales, de 3 à 3 1/4 % dans les grandes banques et de 3 1/4 à 3 1/2 % dans les banques locales. Les banques cantonales émettaient des titres à 5 ans et plus au taux de 3 1/4 % ; les grandes banques les offraient au taux de 3 1/2 %.

L'accroissement de la liquidité dans les premières semaines de l'exercice n'influença que faiblement le taux servi aux dépôts d'épargne. A la fin de l'année, les banques cantonales servaient aux dépôts de ce genre un intérêt allant de 2 1/2 à 3 %, les banques locales et les caisses d'épargne généralement un taux de 2 3/4 à 3 %.

Dans le secteur des taux hypothécaires, l'événement le plus saillant a été l'unification des taux appliqués aux hypothèques de premier rang, anciennes et nouvelles ; en effet, dans le mouvement général de baisse, ces deux taux se sont rejoints à 3 3/4 %. De la fin de 1958 à juillet 1959, le taux appliqué aux anciens prêts par les banques cantonales de moyenne et de grande importance a reculé de 3,84 à 3,74 % et le taux des nouveaux prêts de 4,09 à 3,78 %. Pensant que ce recul allait s'accroître, les principaux bailleurs de fonds du marché hypothécaire (banques de crédit foncier et compagnies d'assurances) envisagèrent une remise en vigueur, sur la nouvelle base de 3 3/4 %, de l'ancien Gentlemen's Agreement relatif au maintien du taux hypothécaire. La Banque nationale fit observer aux groupes intéressés qu'une immobilisation de taux dans un secteur aussi important que celui du marché hypothécaire pourrait, à la longue, entraîner des distorsions dans le système des taux d'intérêt, ce qui n'était pas souhaitable ; au demeurant, les symptômes d'un changement apparaissant sur le marché des capitaux, il ne devait pas être nécessaire de convenir d'une limite inférieure de taux. Les signataires de l'ancien Gentlemen's Agreement ont donné suite à ces recommandations et renoncé, jusqu'à nouvel ordre, à le remettre en vigueur.

Fonds de compensation de l'AVS et bilans bancaires

Le Fonds de compensation de l'Assurance-vieillesse et survivants a continué à jouer un rôle important sur le marché des

capitaux. Il a augmenté ses placements de 386 millions de francs. De ce montant, 71 millions sont allés à des cantons et 82 millions à des communes, tandis que les placements auprès de la Confédération n'ont pas subi de modification. Le Fonds de compensation a prêté 56 millions de francs à des banques cantonales et 69 millions aux centrales d'émission de lettres de gage. Les autres placements se sont accrus de 108 millions de francs.

Les bilans des banques montrent que les établissements de crédit ont reçu moins de nouveaux fonds que l'année précédente. Alors que les fonds confiés par des tiers aux soixante-deux banques qui remettent un bilan mensuel avaient augmenté de 2607 millions de francs de janvier à novembre 1958, ils ont progressé de 1784 millions pendant les mois correspondants de 1959.

Le crédit bancaire a évolué de pair avec la conjoncture. La demande de fonds de la part de l'économie a augmenté modérément dans le premier semestre, puis s'est accrue rapidement dans le second. Jusqu'à fin novembre, les comptes débiteurs ont augmenté de 983 millions de francs alors qu'ils avaient reculé de 385 millions dans la période correspondante de 1958. L'accroissement des placements hypothécaires, de 780 millions, a conservé à peu près la même ampleur

que l'année précédente. En raison de la forte expansion dans le secteur du bâtiment, les demandes de crédits de construction présentées aux banques se sont multipliées. D'après une enquête faite par la Banque nationale, le montant total des crédits de construction s'élevait, à fin septembre, à 2,4 milliards de francs. Etant donné qu'ils n'avaient été utilisés qu'à concurrence de quelque 900 millions, ou de 38 %, la marge disponible atteignait encore le chiffre considérable de 1,5 milliard de francs.

Conclusion à tirer pour les Caisses Raiffeisen

Ces considérations émanant de la Direction de notre Banque nationale suisse reflètent bien, tant par leur esprit que par les chiffres énoncés, le sens des commentaires que nous avons publiés ici tout au long de l'année. Il y a donc harmonie entre, d'une part, les taux que nous avons préconisés et les directives que nous avons données sur leur évolution et, d'autre part, ceux de la Banque nationale. Aucune modification sensible ne s'étant produite depuis notre chronique de mars, nous y renvoyons les lecteurs qui désireraient contrôler l'échelle des taux à appliquer rationnellement à ce jour.

Fx

Pâques

Le matin de Pâques à Jérusalem

C'est fini. L'événement capital de toute l'histoire du monde a eu lieu. La fameuse formule de Nietzsche, « die Umwertung aller Werte », le renversement de toutes les valeurs, s'est réalisée cette fois. Désormais la vie de l'homme sur la terre a un sens et une valeur qu'elle n'avait pas, qu'elle n'aurait jamais eu, que rien ne peut lui enlever et que rien ne peut remplacer.

Dans l'obscurité et le silence de la nuit, sans témoins malgré les gardes chargés sous peine de mort de veiller sur son cadavre, sans bruit, sans fanfares à la Gœbbels, sans feux d'artifices, sans même un tout petit tremblement de terre, malgré la garde, malgré la dalle, malgré les sceaux infrangibles, le crucifié a quitté sa tombe. Vainqueur de ses ennemis, vainqueur du péché, vainqueur de la mort, Jésus-Christ est entré dans sa gloire.

Imaginons un reportage de l'époque (en différé) à Paris-Match, ou mieux à Radio-Sottens, édition de midi :

Question : l'exécution de vendredi provoque-t-elle des remous ? Quelles réactions dans le peuple ?

Réponse.

Quant aux amis de ce Jésus de Nazareth, nous avons parlé avec beaucoup. Ils sont déçus et découragés. Pour eux, l'aventure est terminée. Même ses préférés, les Onze, se cachent et s'enferment, toutes portes closes, par crainte des Juifs et du Sanhédrin. Ils se préparent à rentrer chez eux, tristes, mortifiés, et tout penauds à l'idée qu'on fera des gorges chaudes de ceux qui voulaient juger les douze tribus d'Israël.

Pour être absolument exact, je dois dire qu'un bruit étrange commence à courir.

A l'aube, ce matin, des femmes se sont rendues au tombeau avec des aromates pour embaumer le corps de ce Jésus de Nazareth. Elles ont trouvé la garde relevée, le tombeau ouvert. Des personnages mystérieux, qu'elles appellent des anges, leur ont fait voir la tombe vide et les ont chargées

d'avertir ses amis que ce Jésus les reverrait en Galilée. Une d'entre elles, Marie de Magdala, affirme même qu'elle l'a vu de ses propres yeux et qu'elle l'a pris d'abord pour un jardinier.

Deux amis de Jésus, ses favoris, Pierre et Jean, sont allés sur place se rendre compte et je dois dire qu'ils croient à cette chose invraisemblable : une résurrection, analogue, disent-ils, à celle de ce Lazare dont je vous ai parlé déjà.

Quant à ses ennemis, c'est très simple.

Les gardes du tombeau, terrifiés... et pe-nauds, ont raconté une histoire invraisemblable. D'après eux, des inconnus mystérieux sont venus, devant eux, renverser la pierre très lourde qui fermait le tombeau, sans qu'ils aient pu ni dire un mot, ni faire un geste pour les en empêcher, et sans pouvoir, bien entendu, faire usage de leurs lances ou de leurs glaives.

Le grand prêtre, inquiet cependant, a convoqué les membres du Sanhédrin présents au sacrifice du matin. Tous ont été d'avis qu'il s'agissait d'un mensonge inventé par des soldats ivres, ou d'un acte de sorcellerie comme le défunt avait l'habitude d'en perpétrer et qu'il avait enseigné à ses disciples. Si vraiment sa magie allait aussi loin, il est certain qu'il voudrait se venger de sa crucifixion, il appellerait le peuple aux armes et on saurait tout de suite à quoi s'en tenir.

A la cour d'Hérode et dans l'entourage de Pilate, on ne sait rien. Un centurion romain, à qui je parlais d'une émeute possible, m'a répondu en riant : Derrière le procureur, il y a les légions romaines, il y a César et il y a l'empire ! Nous en avons vu d'autres !

Quant à la ville, au peuple, c'est un incident classé. Je l'ai parcourue en tous sens. Les paysans vont à leurs champs, les artisans à leur échoppe, les marchands à leur boutique, les pèlerins au temple ; chacun vaque paisiblement à son occupation coutumière. Quand on parle des crucifixions de vendredi, c'est, hélas ! un fait divers. Les supplices et les morts violentes sont choses trop courantes de nos jours pour qu'on y pense longtemps !

* * *

Ce radio-reportage serait encore vrai et valable aujourd'hui.

Qu'attendaient, qu'espéraient et que craignaient les gens d'alors ?

S'Il est ressuscité, Il reviendra sur les nuées du ciel, environné de ses anges, pour établir son règne, sauver ses amis et écraser ses ennemis.

Jésus ne l'a pas fait. Il s'est contenté d'apporter la paix aux âmes de bonne vo-

lonté. Et le monde rassuré a continué d'aller à ses affaires.

Et nous continuons, même après 2000 ans de christianisme. Nous allons à nos champs et à nos bureaux, à nos usines et à nos ateliers, à nos magasins et à nos comptoirs. Nous alignons des pages de chiffres et une erreur de 30 centimes peut être un casse-tête.

Mais la rédemption a eu lieu !

Et nous irons à Lui !

Et Dieu veuille que Jésus approuve les comptes de notre vie ! Si nous savions le Lui demander, Lui peut-être fermerait les yeux !

M. Cordelier.

Communication de la Fédération vaudoise

Réuni en séance le 11 mars, le Comité de la Fédération vaudoise a fixé l'assemblée générale ordinaire des délégués au samedi, 23 avril 1960, à Yvonand.

Il prie les Caisses intéressées d'annoncer les membres de leurs organes dirigeants (membres des Conseils et caissiers) qui ont accompli, à ce jour, 25 ans d'activité. Ces communications doivent parvenir avec l'annonce de la participation, au plus tard, jusqu'au 18 avril 1960, au secrétaire-caissier de la Fédération, *M. Philippe Viallon, Ballens.*

Avec les raiffeisenistes genevois à Versoix

Le mérite de notre effort réside dans sa valeur sociale. C'est là le plus beau et le plus grand bilan de nos Caisses, celui qui ne se publie pas, celui qui ne se dévalue pas, mais qui anime et réjouit le cœur de chacun de ses servants.

Cette idée tirée du rapport du distingué président de la Fédération, *M. Edmond Ramu* (Dardagny), caractérise bien l'état d'esprit qui régnait parmi les délégués des Caisses Raiffeisen genevoises à l'occasion de leurs assises annuelles à Versoix, le samedi 12 mars. Si leur devise est « servir » avant tout, nous n'en devons pas moins extraire quelques chiffres des bilans matériels pour faire ressortir la somme des mérites acquis par leur action bienfaisante.

Les 35 Caisses fédérées groupent 2418 sociétaires et 6433 déposants d'épargne. Poursuivant sa marche ascendante, le chiffre global des bilans se situe à 35 millions de francs, en augmentation de 3,3 millions, ou de 11 %, sur l'année précédente, alors que le trafic financier indique un roulement de 110 millions, chiffre encore jamais atteint. Y compris le bénéfice intégral de 93 000 francs, les réserves se montent à 1 247 000 francs. Ces résultats se passent de commentaires. Ils donnent leur juste valeur à la citation que nous avons mise en épingle ci-haut.

Voilà bien la justification de la satisfaction et de la fierté qui se lisaient sur les visages de la centaine de délégués, de personnalités invitées ou sympathisantes et des deux représentants de l'Union qui se pressaient autour du Comité fédératif et que le

président Ramu, paternel et bienveillant, se plut à saluer dès l'ouverture de l'assemblée, à 15 heures, dans l'agréable salle de l'Auberge du Raisin. Nous aurons l'occasion de préciser les noms des invités et amis chaleureusement accueillis en y revenant à l'heure des échanges de bonnes paroles. Précisons toutefois que M. le conseiller d'Etat Duchemin, directeur du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, s'était fait excuser, mais remplacer par son secrétaire, M^e Marcel Girardin. Des excuses étaient également parvenues de la part de M. l'archiprêtre Bianchi, pionnier raiffeiseniste genevois, de M. le conseiller national Revaclier et de M. Alfred Desbaillet, président des Laiteries réunies. L'assemblée rend encore hommage aux militants décédés dont le souvenir reste en exemple.

L'appel fait constater la présence des délégations de 32 des 35 Caisses fédérées. Parmi les sections absentes d'Aire-la-Ville, Cartigny et Confignon, cette dernière s'était fait excuser.

L'ordre du jour appelle la lecture du procès-verbal imagé retraçant avec fidélité et concision le film des péripéties de l'assemblée de l'année dernière à Vernier. Son auteur, *M. Marius Constantin* (Collex-Bossy), en est chaudement félicité.

Désireux de donner un relief tout particulier à son dernier rapport présidentiel — abandonnant la présidence pour raison de santé — *M. Ramu* trace des consignes qui résument magistralement l'œuvre qui fut la sienne à la tête de la Fédération. Nous ne résistons pas à la tentation d'en reproduire quelques passages pour la joie des lecteurs.

Cette grande assemblée des délégués de nos 35 petites banques villageoises est le reflet de la vie rurale de notre canton ; elle est surtout la manifestation vivante de notre volonté de rester ce que nous sommes, des citoyens conscients de leurs privilèges, décidés à les conserver dans l'esprit d'indépendance, d'union, de solidarité, de charité que nos institutions répandent dans nos campagnes. Comme chaque année, nous nous réjouissons de cette prise de contact où nous venons mettre en commun le fruit de nos expériences, donner un peu d'oxygène à l'esprit raiffeiseniste que tous nous voulons servir. Nous en ressentons d'autant plus le besoin qu'autour de nous se resserre l'étreinte du veau d'or qui semble plus que jamais éblouir de son miroir déformant le véritable bonheur des hommes. Que nos Caisses, dans chacune de nos communes, contribuent à sauvegarder l'âme de nos campagnes genevoises. Qu'aucun d'entre nous ne se laisse détourner de la grandeur de sa tâche, travail gratuit de conseiller et d'ami envers nos frères que nous voulons aimer et servir.

Ayant fait un dernier appel à la fidélité aux principes des fondateurs et mis l'accent sur la sécurité des Caisses assurée par une activité consciente des contrôles et par le respect de la disposition statutaire qui oblige les Caisses affiliées à n'entretenir des relations financières qu'avec leur Caisse centrale, puis lancé une mise en garde contre tout esprit de novation fantaisiste et enfin proclamé avec légitime fierté les succès remportés tant sur le plan matériel que moral par les Caisses genevoises et par le mouvement national tout entier, M. Ramu prononce une sublime péroraison qui veut être son chant du cygne et qui restera un témoignage tant de la dignité de son auteur que de la haute valeur de l'œuvre à laquelle il a consacré tout son cœur.

Chers amis, les progrès, les moyens impressionnants de la technique, les révélations de la Création que la science met de plus en plus, pour son bien ou pour son mal, au service de l'humanité, crée dans la génération actuelle une attraction si puissante qu'elle éloigne de l'esprit, bien souvent, une saine et simple façon de vivre et de penser. Mettons dans notre vie, au-dessus de toute chose, si nous avons assez de foi et assez de cœur pour l'accepter, ce que nous sommes en réalité. La Création et la Créature sont l'œuvre de Dieu. Soyons ses mandataires comme il nous le demande ; nous serons alors sur le chemin tant désiré de la paix. C'est dans cet esprit que nous nous adressons à toutes nos Caisses et que nous vous exprimons nos vœux les meilleurs pour une année qui se déroule.

L'assemblée liquide rondement la partie administrative. Sur la base du rapport des Caisses vérificatrices de Collex-Bossy, Colonge-Bellerive et Cologny et par la voix

du caissier de cette dernière, *M. R. Brustlein*, décharge est donnée avec remerciements au trésorier, *M. J.-H. Mévaux* (Jussy), pour la tenue habile de la caisse du ménage interne de la Fédération. Les sections de Corsier, Compesières et Confignon rapporteront sur les comptes de l'exercice en cours.

Par acclamation, l'assemblée confirme « in globo » le mandat des cinq membres composant son comité fédératif. Comme déjà dit, une mutation intervient en ce sens que M. Ramu quitte la présidence qui est confiée, par un vote unanime, au méritant doyen du comité, M. Marius Constantin. Juste hommage de confiance à laquelle l'élu est sensible. Dans un acte de foi en les idéaux du crédit rural coopératif, le nouveau président promet de vouer ses forces et son cœur au développement du mouvement raiffeiseniste en terre genevoise, action qui lui paraît d'autant plus aisée qu'il n'aura qu'à œuvrer dans le sillon que lui a si bien tracé son prédécesseur, M. Ramu, auquel il rend témoignage d'une droiture et d'une fidélité sans faille dans l'accomplissement de son mandat. Tous les orateurs du jour se joindront d'ailleurs unanimement à cet hommage mérité.

Porte-parole du conseiller d'Etat Duchemin, *M^e Marcel Girardin* apporte le salut du Gouvernement cantonal, ses félicitations pour les succès enregistrés et ses remerciements pour la contribution des Caisses Raiffeisen au développement économique et social des communautés rurales, pour la fructueuse collaboration qu'elles accordent au Département de l'Intérieur et de l'Agriculture dans ses efforts en vue de la conservation d'une agriculture saine et prospère. Un tel travail harmonieux entre l'autorité cantonale et la Caisse locale de chaque collectivité villageoise ne saurait engendrer que de féconds résultats. Et *M^e Girardin* d'affirmer combien l'étranger en cela nous envie. Les approbations unanimes et spontanées qui marquent ces fortes paroles sont garantes d'une concorde parfaite dans la réalisation des tâches communes.

Enchaînant, les deux délégués de l'Union ont pour charge d'exposer les problèmes d'actualité et de donner les directives d'usage susceptibles d'assurer une administration irréprochable des deniers du public. *M. Froidevaux* apporte tout d'abord le message officiel de la Direction centrale, son salut, ses compliments pour le fructueux travail accompli, ses vœux pour un avenir plus brillant encore. Evoquant les résultats records proclamés, l'orateur les attribue bien sûr au travail consciencieux et compétent des organes dirigeants, mais souligne

l'évidence de la contribution irremplaçable d'une organisation centrale adéquate en mains d'une direction avisée et bien décidée à s'appuyer sans compromission sur les piliers que constitue la charte Raiffeisen. C'était le moment choisi pour mettre l'accent sur l'excellence des différents services spécialisés et institutions auxiliaires de l'Union suisse coopérant à la gérance heureuse des Caisses affiliées. Après s'être étendu sur la situation du marché de l'argent et avoir donné les consignes utiles, *M. Froidevaux* commente le projet de loi fédérale sur la réglementation des ventes à tempérament et des achats à prépaiement, soulignant avec pertinence que cette question ne se pose pas là où existe une Caisse Raiffeisen locale donnant une solution aisée et avantageuse au problème du petit crédit et de l'épargne en vue d'achats futurs déterminés. Sa conclusion met en relief la mission éminemment sociale et humaine de la Caisse de crédit mutuel, véritable école d'esprit civique.

Reviseur attitré des Caisses du canton, *M. Bucheler*, secrétaire de l'Union, fait encore un commentaire des bilans moraux et matériels, de leur structure face aux prescriptions légales et aux résultats des revisions. Ayant mis le doigt sur la plaie qu'est l'usure dont il donne quelques exemples peu édifiants, le rapporteur en appelle à une coordination plus poussée encore entre les organisations coopératives agricoles d'achat et de vente et les Caisses Raiffeisen, les premières laissant aux secondes la fonction de distributrices de crédit, bien outillées qu'elles sont pour la mise en valeur des disponibilités constituées par l'épargne populaire.

C'est au tour de *M. Dugerdil*, chef du service cantonal de l'agriculture de se déclarer également enchanté de la collaboration heureuse qu'assurent les Caisses Raiffeisen à la solution des problèmes financiers issus de l'application des lois et décrets se rapportant à l'agriculture. Leur contribution est hautement appréciée. On se propose d'y recourir à l'avenir encore. L'occasion s'en présentera notamment lors de la mise à exécution du projet d'avance de fonds préparé par la Confédération.

On attendait avec quelque impatience la voix de Versoix. Cette attente ne fut pas vaine. En termes d'une finesse remarquable, *M. Marcel Lacroix*, président du Comité de direction de la Caisse locale, traduit la joie des raiffeisenistes du lieu d'accueillir les délégués des Caisses fédérées en une aussi belle journée du premier printemps. Campagnard dans l'âme et chantant l'amour de son coin de terre, il proclame sa foi en l'œuvre constructive des Caisses de crédit

mutuel pour la conservation du cachet essentiellement rural de nos communautés villageoises face à l'expansion envahissante de la ville.

Ces paroles trouvent leur approbation dans les souhaits de bienvenue que transmet le maire de Versoix, *M. Boelsterli*, plus encore dans les remerciements qu'il adresse aux Caisses Raiffeisen pour les services qu'elles rendent dans la construction d'un édifice communautaire harmonieux et solide en opposition avec la spéculation foncière résultant d'un accroissement extraordinairement spectaculaire des communes, de celle de Versoix tout particulièrement.

Prennent encore la parole *M. Mermier*, député à Dardagny, président de la Chambre genevoise d'agriculture, qui groupe toutes les organisations agricoles du canton, *Mme Anselme Marchal*, au nom de l'Union des paysans du canton, *M. Henri Berthoud*, ancien chef du Service de l'agriculture et pionnier raiffeiseniste émérite, *M. F. Baudit*, président et représentant du Cercle des agriculteurs, *M. E. Picot*, au nom des Laiteries réunies, *M. Ed. Golay*, de Versoix, qui traduit les sentiments du caissier se sentant tout proche du client qu'il faut instruire. En termes variés mais identiques par le fond, tous ces orateurs devaient ajouter à la définition de l'institution appelée à réaliser la devise « L'argent du village au village ».

L'assemblée devait encore se terminer par l'acte solennel de reconnaissance qu'est

la proclamation des vétérans ayant accompli un quart de siècle d'activité, c'est-à-dire de dévouement, au service des Caisses locales et, partant, de la chose publique. M. le président Ramu sut trouver les mots du cœur pour honorer ces vaillants jubilaires à chacun desquels il remet un élégant portefeuille dédié. Il vaut la peine de les nommer publiquement :

M. Esnest Pisteur, Veyrier
M. Georges Martin, Veyrier
M. Gaston Genet, Veyrier
M. Emile Portier, Veyrier
M. Antoine Piuz, Hermance.

Les bénéficiaires cités à l'honneur disent leur merci par la voix de *M. Pisteur* qui souligne que l'attachement toujours plus prononcé des militants envers leur association coopérative provient de l'esprit d'entraide qui s'y déploie et de la satisfaction qu'ils éprouvent à rendre service.

Cette manifestation de la vie raiffeiseniste dans le cadre de la Fédération cantonale genevoise a laissé une heureuse impression de réconfort et de confiance en l'avenir. Apportant leur collaboration à cette école de l'esprit civique qu'est la Caisse Raiffeisen, les dirigeants sont conscients de se dévouer pour le pays en application de la formule humaine et chrétienne de l'union pour la vie.

Fx

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées générales

Nous recevons volontiers des relations traçant la vie de nos institutions de crédit rural. Nous les insérons sous cette rubrique que nous désirons la plus vivante possible et que nous aimerions pouvoir alimenter tout au long de l'année. Nous encourageons chaque Caisse à désigner son correspondant particulier dont le travail est d'ailleurs récompensé par une modeste gratification.

A cette époque de l'année où se tiennent les assemblées générales, les correspondances nous arrivent particulièrement nombreuses et nous nous excusons de ne pouvoir toutes les faire paraître « dans le tout prochain numéro du journal ». Nous le faisons au gré des possibilités, dans l'ordre d'arrivée

et dans la certitude que ces comptes rendus ne perdent rien de leur actualité.

(Rédaction.)

Montagny (Fribourg)

La grande paroisse de Montagny célébrait, dimanche, le 40^e anniversaire de la fondation de sa Caisse Raiffeisen. C'est effectivement en 1920 que, sous l'impulsion d'hommes clairvoyants et entrepreneurs, une vingtaine de personnes de la paroisse fondaient une caisse de crédit mutuel. Depuis lors, l'institution s'est développée et, à ce jour, elle a rendu de nombreux et appréciables services.

La commémoration fut réussie en tous points.

Sous la direction de *M. Marcel Rossier*, président du Comité de direction, la partie administrative se déroula dans la grande salle du Café des Arbognes. Le procès-verbal de l'assemblée de 1959, rédigé par *M. Léon Dougoud*, ne donna lieu à aucune remarque.

Les comptes de 1959, présentés par *M. Oscar Joye*, syndic, font ressortir l'importance de la Caisse Raiffeisen de Montagny. Ils se soldent par un bénéfice net de Fr. 4986.—. C'est là un résultat flatteur, car les prêts se font sans commission. Le but d'une caisse de crédit mutuel est avant tout de mettre de l'argent à la disposition de la population et aux conditions les plus avantageuses. Les réserves internes de la caisse atteignent à ce jour Fr. 75,708.—. Quant au roulement annuel, il s'est chiffré, pour le dernier exercice, par 1,047,746 fr. Les dépôts confiés ont augmenté d'environ 100,000 francs, dont 51,541 fr. sur carnets d'épargne, lesquels représentent actuellement 914,170 fr. Après rapport de *M. Charles Genilloud*, président de la Commission de surveillance, les comptes furent approuvés avec vifs remerciements au caissier et félicitations aux organes dirigeants.

Dans son rapport annuel, *M. Marcel Rossier* émet d'intéressantes considérations sur notre économie nationale et sur l'activité de la caisse. Au sujet de cette dernière, relevons que l'effectif du crédit mutuel de Montagny est de 90 membres. Toutes les demandes de crédit ont été prises en considération et satisfaction a été donnée à tous les solliciteurs. En terminant son rapport *M. Rossier* remercia tous ceux qui ont coopéré à l'heureux essor de la caisse, et plus spécialement le dévoué caissier, *M. Oscar Joye*, qui déploie une grande activité.

Au chapitre des nominations, relevons simplement que les membres en réélection virent leur mandat reconduit par acclamation. N'acceptant pas de nouveau mandat, *M. Pierre Gendre*, qui, durant 34 ans, fit bénéficier le Comité de direction de ses sages conseils, fut remplacé par *M. Séraphin Renevey*. Le Comité de direction est composé de MM. *Marcel Rossier*, président, *Léon Dougoud*, *Henri Gilland*, *Séraphin Renevey* et *Alexandre Stern*, celui de Surveillance, de *M. le curé Hauser* et de MM. *Charles Genilloud*, président, *Alfred Chuard*, *Alexis Gendre* et *Maurice Sautaux*. *M. Alexandre Stern*, syndic, se fit l'interprète de l'assemblée en adressant des remerciements à *M. Pierre Gendre*, qui se retire, après une longue et fructueuse activité et qui fut un pionnier.

Cette séance administrative ne donna lieu à aucune discussion. C'est dire que la confiance règne.

A midi, après avoir pris l'apéritif au Café des Arbognes, les membres de la « Raiffeisen » et leurs invités se retrouvent au Café de l'Union, à Montagny-la-Ville, pour le banquet, au cours duquel se déroulera la séance « jubilaire ». *M. Marcel Rossier* souhaite la bienvenue aux invités et plus spécialement à *M. le curé Hauser* et à MM. *Froidevaux*, représentant de l'Union suisse des caisses de crédit mutuel ; *Joye* et *Stern*, syndics ; *Duccoterd* et *Francey*, députés, ainsi qu'aux représentants des Caisses Raiffeisen de *Domdidier*, *Dompierre* et *Léchelles*. Il excuse l'absence de MM. *Guisolan*, préfet ; *Henri Gilland*, président de paroisse et de MM. les doyens *Corminbœuf*, de Montagny, et *Monnard*, président de la Fédération romande fribourgeoise des Caisses Raiffeisen. *M. Rossier* fait ensuite l'histoire de la Caisse Raiffeisen de Montagny qui, durant sa première année d'existence, avait enregistré un bénéfice de 52 francs avec un roulement de 100,000 francs.

M. Rapo, instituteur à *Cousset*, est promu major de table. A peine a-t-il débuté dans ses délicates fonctions qu'il doit s'absenter pour raisons de famille. Son collègue, *M. Roger Collaud*, instituteur à *Montagny-les-Monts*, lui succède. Capitaine qu'il est, il dirige la partie oratoire avec autorité

et aussi beaucoup d'humour, ce qui donne une note bien agréable à la fête.

M. Froidevaux, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, fait un exposé sur les raisons d'être des Caisses Raiffeisen qui déploient leur activité dans le cadre de la commune. La commune, la plus petite soit-elle, doit prendre conscience de sa forme et prouver qu'elle est majeure. Après avoir réalisé intégralement son autonomie, s'être équipée politiquement, spirituellement, intellectuellement, elle doit pourvoir à son propre équipement financier. M. Froidevaux rend encore un vibrant hommage de reconnaissance aux dirigeants de la Caisse Raiffeisen de Montagny.

M. le curé Hauser laisse parler son cœur de prêtre et se réjouit de la belle vitalité de la Caisse Raiffeisen. Si les questions matérielles ne peuvent être laissées de côté, nous ne devons pas oublier qu'il en est d'autres, plus importantes pour nous, chrétiens, et nous devons nous en préoccuper.

M. Alexandre Stern, syndic de Montagny-les-Monts, apporte le salut des autorités communales et rend hommage à ceux qui, en 1920, ont créé la caisse de crédit mutuel de la paroisse.

M. Fernand Mollard, représentant du Conseil paroissial, se joint à l'orateur précédent pour féliciter dirigeants et membres de la Raiffeisen. M. André Francey, député, s'exprime dans le même sens, alors que son collègue, M. Léon Ducotterd, de Léchelles, apporte les félicitations des caisses des paroisses voisines. Tous ces discours furent entrecoupés de belles productions de la société de musique paroissiale et du groupement costumé « La Villanelle ». Disons aussi que le chanteur comique Ferdinand et l'acteur très doué qu'est M. Fernand Mollard, nous firent passer d'agréables moments. Relevons enfin que le banquet fut servi par M. et Mme Guisolan.

Et maintenant : en route pour le cinquantenaire !

J. Ch.

La Sagne (Neuchâtel)

La Caisse locale de crédit mutuel a tenu, vendredi 26 février, la 22^e assemblée annuelle à l'Hôtel de Ville.

Fondée en 1938 sous l'initiative du syndicat agricole par feu M. Charles Botteron, elle a poursuivi dès lors sa marche ascendante.

Les rapports statutaires sont présentés par MM. Ls Matile, président du Conseil de direction, Samuel Vuille, caissier et A. Perret, président du Conseil de surveillance. De ces rapports très suggestifs, nous extrayons les chiffres suivants : Le nombre des sociétaires est de 94. La somme globale du bilan s'élève à Fr. 1,035,900.— Le mouvement général se monte à Fr. 853,443.— en 1245 opérations. Il y a 346 carnets d'épargne pour un montant de Fr. 5192,765.— et 162 titres d'obligations pour la somme de Fr. 448,000.— La Caisse locale a octroyé 50 prêts hypothécaires pour Fr. 854,000.— ainsi que d'autres prêts à terme pour Fr. 112,477.— Le bénéfice du dernier exercice est de Fr. 3539.— versé intégralement au fonds de réserve qui s'élève au 31 décembre 1959 à Fr. 53,508.— La situation financière de la Caisse lui permet d'appliquer des taux favorables tant créanciers que débiteurs. Le rapport de la révision effectuée à l'improviste par un réviseur professionnel porte un jugement très favorable sur la situation de la Caisse.

La coopération active et précieuse de tous ses membres ne peut qu'assurer son heureux dévelop-

pement en amplifiant sans cesse sa capacité d'action.

La projection d'une série de diapositives en couleurs sur le pays et la région en particulier termina agréablement la soirée.

C. R.

Les Bois (Jura)

Les membres de la Caisse de crédit mutuel se sont réunis le 14 février en assemblée générale annuelle.

Le président du Comité de direction, M. Albert Boillat, ouvre la séance à 15 heures à l'Hôtel de la Couronne, aux Bois, et prie le secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, ce qui est fait, et qui est accepté par acclamation des sociétaires. Le président fit ensuite un remarquable rapport d'activité de l'année 1959. Le plein emploi et les conditions atmosphériques des plus favorables de l'année écoulée ont permis à la Caisse Raiffeisen de renforcer ses positions dans notre village. L'effectif des sociétaires s'est augmenté de quatre unités pour atteindre le beau chiffre de 101 et l'ascension ne fait que continuer puisque nous avons déjà accepté deux nouveaux membres en 1960.

Le caissier, M. Henri Boillat, annonça un roulement dépassant pour la première fois le cap des 3 millions, faisant ressortir une augmentation de plus de 800 mille francs sur l'exercice de l'année dernière. Avec ces 1679 opérations, notre caisse est ainsi le compensateur d'argent par excellence de notre petit village. Le bilan qui est de Fr. 1,626,844.85, fait ressortir une augmentation de plus de Fr. 90,000.— La belle augmentation des dépôts du public porte ceux-ci à 1,248,744 fr. 10 sur 83 livrets d'épargne, Fr. 182,500.— en obligations et Fr. 124,825.85 sur comptes courants créanciers. Du côté des actifs, sont à noter spécialement des sommes de Fr. 79,312.55 de prêts sur compte courant, Fr. 222,000.— de prêts aux deux communes, Fr. 1,153,552.15 de prêts hypothécaires et Fr. 46,875.60 d'autres prêts à terme.

Le bénéfice net de 1959 est de Fr. 5164.12. Il est versé intégralement au fonds de réserve qui accuse ainsi la somme de Fr. 46,860.60. Il est à remarquer qu'aucune perte n'a été enregistrée en 1959 comme ce fut le cas ces années dernières.

M. le curé V. Theurillat, président du Conseil de surveillance, fit part à l'assemblée des rapports élogieux de l'organe de contrôle de l'Union de Saint-Gall. Les prêts étant tous de bon aloi, les livres parfaitement tenus par notre caissier toujours à la hauteur, il prie l'assemblée d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge aux membres responsables, ce qui est fait à l'unanimité.

Ce n'est pas sans joie que le président du Conseil de surveillance annonça à l'assemblée que nous avions un jubilaire à fêter aujourd'hui. Il s'agit de notre président de Comité de direction qui, durant 25 ans, dirigea de mains de maître ce comité. A ces 25 ans de dévouement, viennent encore s'ajouter les 12 années passées au sein de l'un ou de l'autre comité. D'ailleurs, M. Boillat fut un membre fondateur de notre caisse et pour lui témoigner notre reconnaissance, un plateau gravé lui fut remis.

Très ému de cette attention, le président remercia toute l'assemblée. Ensuite, le Comité de surveillance fut réélu sans opposition. Ce sont MM. Victor Theurillat, président, Maurice Donzé et François Claude.

Tout en remerciant les 75 membres présents, M. Albert Boillat lève l'assemblée après le paiement

de l'intérêt des parts sociales. Une collation offerte par la caisse termine cette belle et fructueuse journée.

hb.

Porrentruy (Jura)

Réunie le samedi 5 mars à l'Auberge d'Ajoie, la Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée annuelle avec la participation de plus de 70 membres sur un effectif de 210 sociétaires. M. Maurice Schlachter, président du Comité de direction, conduisit les débats. Il orienta tout d'abord les participants sur la situation de la Caisse et sur son activité en ville où elle prend, année après année, une importance accrue, devenant ainsi une banque d'épargne et de crédit appréciée de la population bruntrutaine.

Le gérant de cette institution coopérative, M. Jules Ruedin, ancien administrateur postal, présenta les comptes du 34^e exercice et ses commentaires permettent de relever l'augmentation considérable en 1959 du bilan et du chiffre d'affaires : le premier se monte à Fr. 2,249,000.—, soit près d'un demi-million plus fort que celui de 1958 ; et le roulement des affaires se chiffre par 4,828,000 francs, supérieur d'un million et demi à celui de l'exercice précédent. Ces chiffres sont élogieux et attestent que la Caisse Raiffeisen bruntrutaine s'attire une clientèle d'épargnants et de débiteurs hypothécaires ou autres, non seulement dans les milieux privés mais encore parmi les corporations de droit public. Cependant on sait que ses statuts lui interdisent des prêts commerciaux ou de traiter des affaires spéculatives.

Après cet exposé du caissier, M. Armand Guenat lut le rapport du Conseil de surveillance (complété d'ailleurs par un contrôle de l'Office fiduciaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall) et félicita l'administration, notamment M. Ruedin pour sa compétence et son dévouement à l'exécution de sa tâche de caissier et pour le résultat favorable de l'exercice écoulé. Sur sa proposition, l'assemblée accepta les comptes annuels à l'unanimité.

Par suite du décès de M. A. Schaller, ancien gérant de la Laiterie, membre dirigeant duquel M. Schlachter fit encore un éloge bien mérité, l'assemblée avait à désigner un nouveau président du Conseil de surveillance. Elle fit un choix excellent en nommant à cette fonction M. Georges Cramatte, maître à l'Ecole d'application. D'autre part, M. Jean Schenk, agriculteur, fut élu membre du Comité de direction.

Après la liquidation des affaires statutaires, le président tint à manifester la reconnaissance de la société aux deux membres pour leur longue activité de plus de trente ans au sein des comités, MM. Amédée Turberg, agriculteur, démissionnaire de sa charge au Conseil de surveillance, et Pierre Riche, employé CFF. L'Union suisse des Caisses Raiffeisen avait tenu à s'associer à cet éloge et fit remettre à chaque jubilaire un magnifique plateau dédié, gage de leur fidèle collaboration au mouvement raiffeiseniste. Pour sa part, M. Schlachter, président, fut vivement félicité pour ses 25 ans de fonction au Comité de direction.

Sans vouloir se comparer aux instituts bancaires importants, la Caisse Raiffeisen bruntrutaine — à l'instar des mille cinquante autres caisses locales réparties sur le territoire de la Confédération — remplit sa tâche avec succès et elle peut être félicitée, ainsi que ses organes dirigeants, pour le rôle qu'elle joue en ville.

gc.

Bonfol (Jura)

Pour la sixième fois les sociétaires de notre Caisse de crédit mutuel se sont réunis en assemblée générale le 11 mars dernier. Jamais coopérateurs ne furent si nombreux, car l'absence non justifiée est maintenant passible de l'amende réglementaire.

M. Henri Chevrolet, président du Comité de direction, souhaite la bienvenue, puis M. André Müller, instituteur remplaçant Mlle Mad. Cerf, sa collègue retenue, fait lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Après le rapport du président déjà nommé, le caissier, M. Roger Moeschler fait état des chiffres qui prouvent la marche ascendante de notre institution financière locale. Le bilan accuse une plus-value de Fr. 120,000.— sur l'exercice précédent et se monte à Fr. 568,142.55. Les nouveaux dépôts se sont élevés à Fr. 199,000.—, les retraits à Fr. 94,000.— avec 665 opérations. Le dernier livret d'épargne émis porte le N° 280. Les placements sont également en augmentation, prêts simples et hypothécaires. Le bénéfice net est de Fr. 2083.—, portant la réserve à Fr. 4750.—.

M. Henri Fleury, maire et président du Conseil de surveillance, souligne, lui aussi, ce magnifique résultat. Il propose à l'assemblée l'acceptation du bilan qui a été scrupuleusement contrôlé par les organes dirigeants et par l'Union suisse de Saint-Gall. Décharge est donc donnée aux caissiers pour leur bonne gestion.

Quatre membres sont réélus pour une nouvelle période ; au Conseil de surveillance, M. le révérend curé Noirjean et M. Gilbert Barthe, au Comité de direction, MM. André Sangsue et Edmond Chapuis. Après paiement de l'intérêt des parts sociales, l'on s'en fut boire le verre de l'amitié, clôturant fort agréablement cette soirée.

R. M.

Alle (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Alle a tenu, samedi 20 février, sa 34^e assemblée générale. Cette réunion a eu un très beau succès puisque 149 sociétaires y assistaient.

M. Adolphe Burgerey, président du Comité de surveillance ayant salué et remercié la nombreuse assistance, ouvre la séance en excusant M. Jos. Riat, président de direction, retenu par suite de grippe. Le procès-verbal de la dernière assemblée ayant été lu et adopté, M. Burgerey donne lecture du rapport du président qui, dans un tour d'horizon, brosse un tableau très perspicace de la situation en 1959. Il termine en remerciant les sociétaires de l'estime manifestée à la Caisse et souhaite une cordiale bienvenue aux dix nouveaux membres.

Puis M. Jos. Hubleur, caissier, commente les différents postes du compte 1959. Le bilan, en augmentation de Fr. 349,000.—, totalise 3,159,340 fr. 19, dont Fr. 2,030,339.— déposés sur carnets d'épargne et Fr. 783,500.— sur obligations. Le bénéfice réalisé de Fr. 13,350.30 porte les réserves à

Fr. 143,195.—. Le caissier, à son tour, remercie d'une part les déposants pour leur confiance et d'autre part les débiteurs pour leur ponctualité.

M. Ad. Burgerey, au nom du Conseil de surveillance, donne connaissance de son rapport, recommande à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables. L'assistance approuve les comptes à l'unanimité et confirme dans leur mandat les membres sortants des divers comités.

Réjouissante soirée qui fait augurer d'un avenir prospère de notre Caisse locale.

J. H.

Crémines (Jura)

La Caisse Raiffeisen, groupant les communes de Crémines et de Corcelles, a tenu, samedi 20 février 1960, sa troisième assemblée générale dans la belle salle communale rénovée de Corcelles.

Le président, M. Siegfried Roos, a ouvert la séance par les salutations d'usage aux nombreux sociétaires présents. Dans son rapport, il a souligné les beaux succès enregistrés par notre encore jeune institution d'épargne et de crédit. M. Roos termina son rapport en exprimant ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur collaboration à l'œuvre commune. Notre secrétaire du Comité de direction, M. Aimé Gobat, nous fit revivre les débats de la dernière assemblée générale en lisant le procès-verbal.

Puis M. Arthur Klötzli, caissier, a commenté les différents postes du compte 1959. Le bilan s'élève à Fr. 671,058.90, dont Fr. 412,654.08 déposés sur carnets d'épargne, Fr. 43,377.75 sur compte courant, Fr. 57,000.— sur obligations. Le roulement de la caisse se chiffre à Fr. 1,490,487. 07 en 807 opérations. Le bénéfice net se monte Fr. 3,133.20. Le fonds de réserve de la caisse atteint ainsi Fr. 5100.—.

Ensuite, M. Paul Gossin, président du Conseil de surveillance, a rappelé que les contrôles de caisse, l'octroi des prêts et l'examen du rapport de révision de l'Union de Saint-Gall permettent de porter un jugement très favorable sur la situation financière et la gérance de notre caisse. Par un vote unanime de l'assemblée, les comptes ont été acceptés.

A. K.

Domdidier (Fribourg)

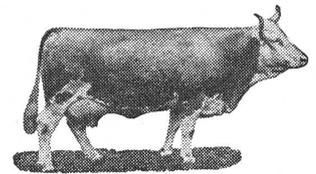
Le dimanche 7 février, la Caisse de crédit mutuel de la paroisse de Domdidier tenait son assemblée ordinaire. M. Maurice Chardonnens, président du Comité de direction, présida les débats avec beaucoup d'habileté, et, ainsi, les tractanda furent rapidement parcourus et approuvés. Ce 44^e exercice prouve que la Caisse Raiffeisen de Domdidier est « sûre », que tous les fonds sont gérés avec prudence et sagesse. Le caissier, M. Robert Godel,

pour son travail minutieux et consciencieux, se voit dresser, par les deux comités, une immense gerbe de félicitations.

Le roulement 1959, avec un total de 844 opérations, totalise : Fr. 1,228,151.62. Le compte d'exploitation se solde par un bénéfice net de Fr. 4283.35 et, avec les bénéfices précédents, la réserve à fin 1959 est de Fr. 57,588.25. L'année agricole 1959 fut des plus satisfaisantes, la gent ouvrière n'a pas connu le chômage, voilà deux facteurs qui ont fait augmenter le nombre des épargnants : 374 carnets d'épargne totalisant Fr. 796,055.50.

Pour raison de santé, M. Chardonnens décline une nouvelle réélection et ainsi se voit, après 17 ans, déchargé des tâches présidentielles. Le vice-président, M. Joseph Dubey, en fait l'éloge et remet, au président sortant, un plateau dédié.

Emu, M. Chardonnens remercie. Sur sa proposition, M. Joseph Dubey est élu président et M. Marcel Godel, de Cyprien, nouveau membre du Comité de surveillance, sont confirmés, pour une nouvelle période statutaire, dans leur fonction. Les nouveaux élus congratulent, à leur tour, les dirigeants de cette œuvre utilitaire, paroissiale, et ils espèrent qu'à l'avenir elle continuera à rendre de précieux services.

ZWEISIMMEN

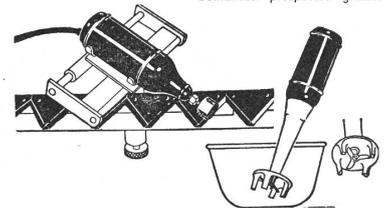
Le 32^e Marché concours de printemps avec exposition des 12-13 avril a dû être renvoyé aux

19 et 20 avril

Atout AG
Burgdorf
Téléphon 034 2 20 33
Maschinen und Apparate

Meilleur !

L'aiguiser - Atout avec guidage donne un meilleur affûtage. Produit suisse. Demandez prospectus gratuit



Contre un petit supplément, livrable avec Mixer et à deux vitesses.

Une petite forêt dans votre jardin ?

50 jeunes arbres forestiers de grandeur propice pour la plantation Fr. 30.—, contre remboursement franco domicile.

Pépinière S T Ä M P F L I Schüpfen BE

études de constructions rurales

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Roues
essieux, freins pour tous véhicules agricoles avec pneus ou pneus pleins. Roues pour brouettes. Changement du cercle pour roues à pneu.

FRITZ BÖGLI
Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02

On ne connaît les hommes qu'en se faisant l'un d'eux, on ne les gagne qu'en se donnant.

Père Lebbe.

imprimerie favre & favre s.a. lausanne

Le Casse della Svizzera italiana nel 1959

Anche quest'anno il lavoro di controllo degli oltre mille conti annuali è terminato. Ogni revisore ha certamente accompagnato con un poderoso respiro di sollievo il rinvio dell'ultimo conto affidatogli, respiro al quale avranno fatto eco quelli degli impiegati dell'ufficio spedizioni che in queste settimane furono certamente messi a dura prova da quell'ininterrotto va e vieni di conti e di... libri contabili. Già, libri contabili, il lavoro dei revisori non essendosi limitato al semplice controllo poichè non di rado si dovette procedere all'allestimento di conti o alla ricerca di errori nei libri rimessici.

Da parte nostra, se il 10 marzo dopo aver controllato, ricopiato e commentato l'ultimo conto della Svizzera italiana, abbiamo respirato più liberamente è stato sì in segno di soddisfazione per aver terminato il lavoro, ma ancor più quale sollievo poichè certi che non si sarebbero più verificate ulteriori sorprese. Come quella, ad esempio, avuta nella prima settimana di marzo: dopo aver inviato ad alcuni Cassieri un avviso di richiamo poichè non ci avevano ancora trasmesso i conti al 1. marzo — ultimo termine di ogni anno per l'invio degli stessi a San Gallo, come ripetuto sul *Messaggero* e in varie circolari — ci vedevamo giungere una garbata let-

terina di un Cassiere che ci invitava a pazientare fino al 31 marzo, chiedendo per il momento che gli venissero inviati i diversi estratti affinché potesse iniziare la stesura dei conti. Ciò dimostra la poca attenzione che spesso viene riservata alle circolari diramate dall'Unione, ai comunicati su questo giornale ed inoltre, nel caso specifico, l'assoluta mancanza di interessamento dei dirigenti.

Se l'Unione dirama periodicamente delle circolari non lo fa certamente per proprio piacere, ma per ricordare imprescindibili doveri e per facilitare i compiti a cassieri e dirigenti.

A quei Cassieri poi (pochi, per fortuna!) che non certo per incapacità inviano ogni anno i conti redatti a qualche modo ed incompleti, senza nemmeno averli sottoposti precedentemente all'esame degli organi dirigenti, ricordiamo che l'Unione non è assolutamente tenuta a completare i loro conti. Essa rende già un immane servizio sia alle singole Casse sia alla Banca Nazionale controllando i singoli conti, ricopiandoli e presentandoli in perfetto ordine a quest'ultima. Vorremmo vedere se tali Cassieri — qualora il lavoro di intermediazione svolto dall'Unione venisse eliminato — avessero il coraggio di presentare alla Banca Nazionale dei conti in simili condi-

zioni e, se sì, ciò avrebbe indubbiamente per l'ultima volta poichè se li vedrebbero immediatamente respinti.

La maggior parte dei Cassieri ha però presentato dei conti ordinati e corretti, conformi alle prescrizioni, ciò che ha facilitato il nostro lavoro e che torna a loro onore.

Nei due specchietti, posti in fondo alla pagina, riassumiamo i dati principali dei risultati dell'esercizio 1959.

Per quanto riguarda i dati delle 1058 Casse Raiffeisen svizzere al 31 dicembre 1959 segnaliamo che il totale dei bilanci ammontava a Fr. 1,810,453,000 (aumento 7,7%), le riserve hanno oltrepassato Fr. 80,704,000 ed il numero die soci è salito a 123,147. Maggiori ragguagli si potranno desumere dallo specchietto situato nell'ultima pagina del *Messaggero*.

Sono cifre che confermano l'incontestabile espansione delle Casse Raiffeisen in tutta la Svizzera e che superano ogni previsione. L'aumento della cifra di bilancio delle Casse del Grigione italiano e del Ticino in particolar modo è veramente entusiasmante.

Tre Casse ticinesi hanno però registrato una diminuzione della cifra del bilancio: S. Antonio (Morobbia), Losone e Molare. Le prime due causa prelievi di depositi, mentre la diminuzione del bilancio della Cassa di Molare è dovuta al fatto che buona parte del debito presso l'Unione è stata rimborsata grazie all'aumento dei capitali affidati ed a un forte ammortamento sui conti debitori. Nel Grigione italiano la Cassa di Arvigo ha registrato una diminuzione del bilancio causa ritiro di depositi.

Elenchiamo, in ordine della cifra di bilancio, le Casse più grosse del Cantone Ticino:

Balerna	3,291,000.
Stabio	1,972,000
Sonvico	1,739,000
Arogno	1,512,000
Morbio Inf.	1,456,000
Novazzano	1,354,000
Ligornetto	1,074,000.
Caslaro	1,023,000

Tra queste Casse l'aumento maggiore è registrato dalla Cassa di Balerna con Fr. 494,000.—, seguita da Arogno con Fr. 413,000.—. Quest'ultima, che aveva superato per la prima volta l'anno precedente il milione di bilancio piazzandosi al 6. posto, grazie a questo forte aumento è ora la quarta Cassa per importanza del Cantone. Gli aumenti della Cassa Rurale di Stabio (259,000), Novazzano (248,000),

CANTONE TICINO

	1958	1959	Aumento
Casse	58	63	5
Soci	3,128	3,609	481
Libretti	6,183	7,216	1,033
Depositi	19,823,526.67	25,712,105.34	5,888,578.67
Riserve	353,699.68	427,979.24	74,279.56 (21 %)
Movimento	46,638,420.98	60,394,064.31	13,755,643.33
Bilancio	24,445,286.31	31,183,787.34	6,738,501.03 (27,5 %)

GRIGIONE ITALIANO

	1958	1959	Aumento
Casse	7	7	—
Soci	555	580	25
Libretti	1,207	1,335	128
Depositi	1,569,813.66	1,823,985.02	254,171.36
Riserve	57,546.55	68,642.50	11,095.95 (19,2 %)
Movimento	5,034,864.51	5,786,548.70	751,684.19
Bilancio	3,494,174.76	3,886,466.42	392,291.66 (11,2 %)

Morbio Inferiore (239,000) Ligornetto (229,000), Caslano (196,000), Sonvico (133,000) sono pure molto rallegranti. Le Casse di Ligornetto e Caslano hanno superato per la prima volta il milione di bilancio.

Tra le altre Casse segnaliamo in modo speciale Mendrisio che, con un aumento di Fr. 314,000.— ha raggiunto al quarto esercizio la somma di Fr. 815,000.— di bilancio; Coldrerio che con un aumento di Fr. 203,000.— si è portato sui Fr. 900,000.— di bilancio. Forti sono pure gli aumenti di Cadro (257,000), Capolago (246,000), Camorino (176,000), Quinto (164,000), Riva San Vitale (148,000), Montagnola (135,000), Lamone (131,000).

Questi forti aumenti lasciano prevedere che a fine 1960 i bilanci di parecchie altre Casse raggiungeranno la cifra di un milione.

Tra le Casse del Grigione italiano il primo posto è sempre occupato dalla Cassa poschiavina di S. Carlo che, in seguito ad un aumento di Fr. 126,000.—, raggiunge una cifra di bilancio di Fr. 1,663,000.—. Pure la Cassa di Prada, frazione di Poschiavo come San Carlo, è in continuo ottimo sviluppo: con un aumento di Fr. 90,000.— il suo bilancio è salito a Fr. 730,000.—.

L'utile conseguito dalle Casse ticinesi è stato di Fr. 74,279.56, contro i 50,850.77 fr. dell'anno precedente, devoluti interamente alle riserve che sono aumentate in ragione del 21 %, quindi inferiormente in proporzione all'aumento del bilancio. Si tratta ad ogni modo di risultati molto migliori di quelli dell'anno precedente. Anche quest'anno però l'Unione è dovuta intervenire in 10 casi con un contributo a fondo perso, onde evitare che figurasse una perdita. Il totale di questi bonifici ammonta a Fr. 5208.35.

Nei confronti degli altri cantoni, in base alla statistica generale, il Ticino occupa i seguenti posti:

9. per il numero delle Casse
11. per il numero dei soci
14. per la somma dei bilanci
18. per le riserve.

Il posto alquanto arretrato per quanto concerne le riserve è certo dovuto in primo luogo al fatto che molte Casse sono di recente fondazione ed alla rapida forte espansione della maggior parte di esse, poichè il beneficio non può sempre seguire in modo proporzionale l'aumento della somma di bilancio. Ma ciò è pure la conseguenza di certi risultati di esercizio conseguiti annualmente da diverse Casse, alcune delle quali chiudono ogni volta con un ben modesto (se non magro) beneficio.

Ogni anno inoltre diverse devono ricorrere all'aiuto dell'Unione per colmare una perdita e poter quindi presentare un certo beneficio. La causa di perdite e di modesti risultati va ricercata nella politica dei tassi d'interesse e nel mancato investimento dei capitali affidati che, in attesa di essere collocati in prestiti, rimangono sul conto corrente presso l'Unione. Le spese generali e di amministrazione di ogni Cassa sono però sempre rimaste entro limiti normali e talvolta davvero moderati.

E' certo che lo scopo della Cassa Rurale non è quello di realizzare dei forti benefici, ed è giusto che soci e depositanti usufruiscano di tassi favorevoli, ma ciò deve rientrare entro certi limiti ben definiti. In altre parole, è assolutamente necessario che tra gli interessi bonificati e quelli incassati resti quel margine sufficiente da devolvere alle riserve, dopo pagamento delle spese, tasse, stipendio al cassiere e interessi sulle quote sociali. E questo va in special modo alle giovani Casse. Agli inizi ogni Cassa è finanziariamente debole: essa comincia l'attività con forti spese per il materiale e l'installazione. E' quindi necessario stabilire subito il margine dell'1 % tra gli interessi da bonificare sui libretti di deposito e quelli da richiedere per prestiti ipotecari di primo rango. In questo modo le spese di fondazione possono venire ammortizzate entro breve tempo, e non devono quindi venir riportate di anno in anno a bilancio, con piccoli ammortamenti. A termine di legge queste spese dovrebbero venir ammortizzate totalmente entro i cinque anni seguenti la fondazione. Ci sono delle Casse che, pur con un margine di soli $\frac{3}{4}$ % tra i due saggi di interessi summenzionati (esse hanno cioè bonificato $\frac{1}{4}$ % in più sui libretti di deposito) hanno realizzato un utile sufficiente. Ma ciò perchè i capitali affidati hanno potuto essere collocati interamente sia in ipoteche di primo rango, sia in altri investimenti più redditizi, ed hanno così « lavorato » a pieno regime.

Questo sistema è naturalmente pericoloso — e parecchie Casse ne hanno fatto la prova — quando i capitali affidati giacciono inoperosi sul conto corrente presso l'Unione, in attesa di futuri investimenti. In questi casi le perdite di interesse possono diventare ingenti e compromettere seriamente il risultato d'esercizio.

Realizzando per ogni esercizio un utile adeguato (vale a dire nella misura di $\frac{1}{3}$ % della somma del bilancio) dopo parecchi anni una Cassa può migliorare sempre più le sue prestazioni ai soci grazie alle riserve, dei capitali cioè sui quali la Cassa non paga degli interessi ma che lavorano in suo favore.

Un nuovo esercizio è iniziato da alcuni mesi. Vogliamo sperare che avrà un esito positivo sotto ogni aspetto per tutte le Casse. Ciò dipende in primo luogo da una attenta e chiaroveggente amministrazione. I contanti in cassa devono limitarsi al minimo indispensabile, come pure l'avere sul conto postale. Il resto venga inviato, resp. girato, sul conto corrente presso l'Unione. Anche qui quando la liquidità oltrepassa quella cifra necessaria per i bisogni correnti e non esistono momentaneamente delle possibilità di concedere prestiti e crediti, è indispensabile vincolarne buona parte, ciò che garantisce un reddito maggiore ed una sicura riserva in caso di necessità. Se dopo un certo tempo si ricevono delle richieste di prestito esse sono benvenute anche se la liquidità è insufficiente poichè l'Unione è sempre pronta a concedere un anticipo che certamente, grazie ad un costante afflusso di nuovi capitali, può poi essere rimborsato entro un certo lasso di tempo. Si potranno così ottenere dei risultati molto più soddisfacenti che assicureranno uno sviluppo su solide basi ad ogni Cassa Rurale.

Pell.

IN MEMORIAM

Fiorino BROGGINI

Verso la fine del mese di gennaio ultimo scorso cessò di vivere Fiorino Broggin, di Loco, capo servizio di prima classe presso la Direzione delle Dogane di Lugano, che nell'autunno del 1955 era passato al beneficio della pensione.

I Suoi funerali riuscirono imponenti per larga partecipazione di rappresentanze e di popolo. Noi qui Lo ricordiamo quale uno dei soci promotori della Cassa Rurale del nostro Paese.

Nell'assemblea di fondazione dell'8 settembre 1958 veniva eletto presidente del Consiglio di Direzione. Egli diede molto impulso alla nuova istituzione specialmente nei primi mesi di attività della Cassa.

Ma disgraziatamente, per ragioni di salute, fu costretto ad abbandonare il paese e malgrado le assidue cure mediche il male Lo portò alla tomba a soli 65 anni di età.

Alla Sua memoria il nostro saluto riverente.

Alla vedova, alle figlie, ai generi e a tutto il vasto parentado le nostre condoglianze sincere.

Cassa Rurale Loco e vicini.

L'abbandono della terra e le opere di bonifica fondiaria

(del maestro Pietro Pianta, presidente della Cassa rurale di Brusio)

Libera, sana, bella, ideale — vorrei aggiungere — la vita del contadino! Ma le condizioni attuali del contadino, specie di quello di montagna, rendono purtroppo poco invidiabile la sua esistenza. Negli ultimi tempi un complesso di fattori ha reso assai precaria la situazione dell'agricoltore. E l'ha compromessa al punto da rendere difficile, per non dire insostenibile, la vita del ceto agricolo.

Forse le cose non sarebbero andate del tutto così, se anche il contadino avesse pensato per tempo ad organizzarsi e a farsi, in tal modo, valere. Però anche lo Stato ha mancato di rivolgere a questo importante ramo dell'economia nazionale, che è l'agricoltura, tutta l'attenzione necessaria e darle per tempo l'appoggio che richiedeva. Destino poi volle che, mentre tutte le altre categorie di gente hanno potuto beneficiare, più o meno in larga misura, dei vantaggi dell'alta congiuntura, quella del contadino ne è uscita a mani vuote. Per questo, e per varie altre cause ancora, l'agricoltura è rimasta un po' la cenerentola.

Tali le ragioni per cui un numero sempre più grande di uomini e donne, proprio nell'età più valida, volge le spalle all'agricoltura, diserta senza scrupoli di sorta le avite aziende agricole, e, attratto da più facili e lusinghevoli guadagni in altri campi d'attività, ma anche da false luci e fatali miraggi di una vita più comoda e dilettevole, si arruola in altri « eserciti ». Assistiamo così ad un allarmante abbandono della terra, ad un esodo in massa della gente dai nostri semplici, ma pur ridenti villaggi alpini.

Preoccupati da tale spopolamento dei paesi di campagna e in modo speciale delle regioni di montagna, si tenta ovunque di correre ai ripari e di porre un freno all'attuale sfrenata corsa della popolazione rurale alla città, verso i centri industriali e sui cantieri di lavoro. E' veramente peccato, fatale, anzi, che proprio le migliori forze e in sì grande misura vengano sottratte all'agricoltura, poichè, ieri come oggi e oggi come domani, l'agricoltura era, e resterà sempre la base dell'economia di un paese. Ma con quali mezzi cercheremo noi di legare la nostra gente alla terra, di indurre in particolar modo i giovani contadini a restar fedeli alla propria azienda paterna?

E' risaputo come i nostri antenati si assoggettavano al duro e faticoso lavoro della terra, pazienti e tenaci come docili buoi (mi si scusi il paragone), sopportando con rassegnazione tutto il peso della giornata e accontentandosi di quel poco che offriva loro quel po' po' di campagna (che in tanti casi non era neppure proprietà loro, ma che lavoravano in affitto) in compenso di tante fatiche e sacrifici. Semplici, umili, dediti soltanto al lavoro senza pretese di sorta quei nostri buoni vecchi! Rendiamo pertanto a questi nostri cari trapassati un deferente omaggio, i quali, con l'opera indefessa da loro svolta e coi risparmi racimolati durante tutta una vita, ci hanno pur sempre lasciato dei terreni ben avviati e una casa: una casa, che per rustica e modesta che sia, è oggi la nostra casa!

Ma ora, a cento o anche solo a cinquanta anni di distanza da quei tempi, le cose si sono cambiate. In tutti i settori dell'attività umana il progresso ha portato ad un rivoluzionamento dei sistemi di lavoro e delle condizioni di vita. Tutto è migliorato, per quanto forse non per tutti in eguale misura. Nel settore agricolo, ad esempio, l'azione del miglioramento non è avvenuta con quel ritmo, con quel dinamismo — vorrei quasi dire — con cui si è avverata in altri campi. Le nuove generazioni non intendono però tener ciò in troppa considerazione e ancor meno rassegnarsi a lavorare, a portar la gerla dall'alba al tramonto come al tempo dei nostri buoni nonni, guadagnando forse appena tanto da sbarcare magramente il lunario, senza alcuna soddisfazione, senza mai poter permettersi nulla... No, oggi, per rendere ancora un po' interessante la vita agreste ai nostri giovani, per mantenere la popolazione rurale all'agricoltura e legarla durevolmente al patrio suolo, alla montagna, in special modo, è assolutamente necessario attuare un vero e proprio rimodernamento dell'agricoltura, cominciando con una riorganizzazione e un ampliamento (in senso estensivo e non certo numerico) delle nostre aziende agricole, affrancando le stesse dai debiti, risanando tanto le abitazioni che le stalle, promuovendo l'allevamento del bestiame, razionalizzando le pastorie, migliorando le colture, aggiornando la tecnica dell'attrezzatura, ma soprattutto dando un completo e radicale riassetto ai nostri terreni coltivati con opere di raggruppamento e costruzioni di strade

di accesso ai fondi, con impianti d'irrigazione, con lavori di sgombero e di sistemazione del terreno, con prosciugamenti e altre migliorie ancora. Si tratta in realtà di risolvere con larghezza di vedute e abbondanza di mezzi i vari problemi che assillano oggi il contadino, di prendere tutte quelle misure che, se attuate, potranno veramente cambiare, riformare la nostra agricoltura e migliorare in questo modo fondamentale le condizioni di vita dei lavoratori della terra.

Non ci illudiamo certamente che tutto possa venir realizzato così senz'altro e così dall'oggi al domani. Ci vorrà tempo, denaro, braccia, ma soprattutto una volontà! Si presenteranno sicuramente varie difficoltà, ma chi la dura la vince!

Si può pertanto rallegrarsi che in questi ultimi tempi nel nostro paese si va manifestando un notevole interesse per le opere del genere. Si nota anzi un risveglio generale in tutta la Svizzera, ma soprattutto nel nostro cantone. Da alcuni anni a questa parte vari comuni fanno a gara nell'annunziare le loro opere alle autorità competenti. La Valle Poschiavina si è pure interessata alla cosa e non è per nulla rimasta inattiva. E' per me anzi consolante il fatto che proprio il mio comune di Brusio sia fra i primi che abbia aderito ad una completa e sistematica azione di progresso rurale, sulla base di un apposito piano regolatore. Poschiavo è anche sulla buona via e ancora nel corso di quest'inverno dovrà decidere l'attuazione del proprio piano generale.

Una volta eseguite tutte le progettate migliorie, il nostro contadino non planterà più così facilmente baracca e burattini (nel caso concreto: casa, fondi e bestiame) per portarsi altrove a guadagnarsi il pane o a darsi comunque ad altre occupazioni. Colui poi che, sul declino dell'attuale congiuntura, si trovasse un giorno lontano da casa, senza lavoro e senza guadagno, ritornerà fiducioso e indubbiamente anche con un certo orgoglio e consolazione nel cuore al paesello natio, a coltivare di nuovo la campagna dei suoi padri, allora però completamente bonificata, e a governare il bestiame nella vecchia stalla, allora però intieramente rimodernata. Se questi troverà pure la casa più bella e più confortabile, allora egli sarà veramente felice e non abbandonerà più la sua azienda e ancor meno il suo luogo. Forse allora sarà dato ascolto al grido, che si eleva in questi tempi: « Tornate alla terra, la terra generosa che ricompensa le fatiche dell'uomo con copiosi frutti e larghe soddisfazioni! »

In quel momento si potrà ancora dire col celebre scrittore Mantegazza:

« Fra le professioni nessuna è più sana, più gaia, più utile, più feconda d'ogni bene quanto quella del contadino. E ben s'inganna il morbido ed attillato abitante della città, quando, passeggiando pei campi, compiangue quell'uomo rozzo e bruno, che sotto i raggi del sole rompe le zolle che bagna del proprio sudore. Con molta maggior ragione potrebbe il contadino compiangere il cittadino, che respira per tutto l'anno un'aria infetta e polverosa; il cittadino, anemico, nevristenico, che poco conosce il sole e pochissimo i tonici aromi della terra e le fresche delizie del verde e il profumo della vita dei prati e delle foreste. Il contadino è l'uomo che più degli altri si trova alle sorgenti della natura, alla culla dove nascono quelle forze sovrane, che si chiamano: salute, ricchezza, gioia. »

« L'ANGOLO DEL GIURISTA »

Domande e risposte

D. — Ho comperato un terreno e già fatto l'atto notarile. Il prezzo deve essere da me versato entro fine mese. Sull'istrumento è scritta la frase che la vendita viene fatta libera da ipoteche o altri oneri. Come debbo fare per verificare se veramente nessuna ipoteca o nessun pignoramento esiste a carico di tale appezzamento di terreno?

R. — Se nel Suo Comune esistesse il Registro fondiario definitivo la pratica sarebbe di facile attuazione. Dovrebbe semplicemente richiedere il rilascio di un estratto del RFD circa l'oggetto in questione. Dall'esame dell'estratto Ella potrebbe così vedere se vi è qualche iscrizione del genere.

Ma siccome nel Suo Comune vige ancora il Registro provvisorio è indispensabile effettuare delle ricerche e come prima cosa farsi rilasciare dalla Cancelleria Comunale una dichiarazione attestante le volture avvenute dal 1. 1. 1897 in avanti circa il terreno in questione. In seguito si dovrà presentare una istanza all'Ufficio dei Registri per il rilascio di un estratto dal Registro dei pegni e dei pignoramenti a carico di tutti i precedenti proprietari e cioè di tutti i nominativi indicati sulla dichiarazione comunale delle volture. Dall'esame di tale estratto si potrà vedere se esiste o meno qualche iscrizione.

Avv. Emilio Induni.

Les Caisses Raiffeisen suisses 1958-1959

	1958	1959
Nombre de Caisses	1 051	1 058
Nombre de sociétaires	120 075	123 147
Roulement	3 449 919 388.37	3 852 179 909.06

Bilan au 31 décembre

<i>Actif</i>		
Encaisse et chèques postaux	18 590 233.57	20 636 872.80
Avoirs à vue à la Caisse centrale	92 881 892.13	116 059 108.98
Avoirs à terme à la Caisse centrale	150 114 500.—	163 815 500.—
Comptes courants débiteurs gagés	115 858 335.40	116 515 124.83
Prêts à terme gagés	69 783 327.97	73 537 822.15
Avances aux communes et corporations de droit public	103 530 278.52	116 472 740.38
Prêts hypothécaires	1 093 572 277.35	1 164 838 924.03
Fonds publics (parts sociales à l'Union)	12 303 239.95	13 331 033.35
Immeubles à l'usage des Caisses 65/71	5 753 428.35	6 462 931.35
Autres immeubles (5/6)	328 000.—	480 000.—
Autres actifs	17 680 507.38	18 303 916.99
	<u>1 680 396 020.62</u>	<u>1 810 453 974.86</u>

<i>Passif</i>		
Crédits utilisés à la Caisse centrale	19 641 805.50	11 653 604.—
Comptes courants créanciers	154 147 751.46	165 922 454.77
Caisse d'épargne 533 902/551 978 livrets	1 040 998 043.55	1 144 664 028.68
Comptes de dépôts	45 486 057.66	54 091 695.37
Obligations	315 715 919.60	323 751 726.60
Hypothèques sur immeubles	141 500.—	141 500.—
Autres passifs	16 360 353.21	17 066 868.17
Parts sociales	12 146 909.10	12 457 844.10
Réserves	75 757 680.54	80 704 253.17
	<u>1 680 396 020.62</u>	<u>1 810 453 974.86</u>

Compte d'exploitation

<i>Produits</i>		
Intérêts actifs	57 066 979.68	59 976 737.31
Recettes diverses	159 231.86	165 811.89
	<u>57 226 211.54</u>	<u>60 142 549.20</u>
<i>Charges</i>		
Intérêts aux parts sociales nets.	395 464.70	407 892.40
Autres intérêts passifs nets	33 739 435.47	34 984 375.24
Droits et contributions perçus.	11 261 467.08	12 234 779.29
Impôts	1 538 196.18	1 341 115.10
Administration	3 009 063.23	3 181 309.99
Autres frais généraux	2 586 468.78	2 694 173.43
Amortissements	283 825.47	352 331.12
Bénéfice net	4 412 290.63	4 946 572.63
	<u>57 226 211.54</u>	<u>60 142 549.20</u>